



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de procurations : 16

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Georges MEZUI	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Madame Céline RENAUD	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Madame Laurence GERBET	

### Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Madame Nadjoud BELHADEF pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Patrick BAUDEMONT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

---

**OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**

**Eco TLC - Refashion - Convention entre Eco TLC-Refashion et Dijon métropole**

Dans le cadre de la politique de prévention des déchets, Dijon métropole souhaite favoriser le détournement du flux de textiles présent dans les ordures ménagères en privilégiant leur valorisation via des filières de réemploi ou de recyclage.

A ce jour, 95 points de collecte (bornes, déchetteries, locaux associatifs...) ont été implantés sur le territoire de la métropole depuis 2012 pour faciliter le dépôt par les habitants de leurs déchets textiles (vêtements, maroquinerie, chaussures et linge de maison).

Eco TLC - Refashion est l'éco-organisme agréé d'une part, pour percevoir les contributions au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, des chaussures et du linge de maison destinés aux ménages et d'autre part, pour verser les soutiens aux opérateurs de collecte ou de tri et aux collectivités territoriales ou leur groupement en application des articles L.541-10-3 et R.543-214 à R. 543-224 du code de l'environnement.

La convention conclue entre l'éco-organisme et Dijon métropole est arrivée à son terme le 31 décembre 2022.

Il convient donc de signer une nouvelle convention avec Eco TLC - Refashion (projet joint en annexe) par laquelle la collectivité s'engage notamment à transmettre un suivi des implantations de conteneurs et de ses actions en termes de communication. En retour l'éco-organisme versera un soutien financier annuel à Dijon métropole selon le nombre de points de collecte présents sur le territoire et les actions de communication entreprises par la collectivité.

La convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de 1er janvier 2023, puis reconduite tacitement à l'expiration de la période initiale, puis de toute période successive pour une nouvelle période de 12 mois et ce, tant que l'agrément d'Eco-TLC – Refashion est renouvelé sans interruption jusqu'au 31 décembre 2028.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention entre ECO TLC – Refashion et Dijon métropole
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération

SCRUTIN      POUR : 83                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 16 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN